

L'ESSENTIEL Droits africains des affaires - N° 09 - 1 oct. 2019

À LA UNE

La ZlecAf construit le nouveau marché commun continental africain

Par Boris Martor

OHADA

Les modalités du délai de l'arbitrage en cas de non-fixation par la convention

Par Bréhima Kaména

Validité de la coexistence d'une clause attributive de compétence et d'une clause compromissoire dans un contrat

Par Akodah Ayewouadan

Le contrôle des règles fondamentales de procédure par la CCJA

Par Ndèye Coumba Madeleine Ndiaye

CEMAC

Modification des conditions et modalités d'utilisation des instruments de paiement électronique hors de la zone CEMAC

Par Céline Ndongo Dimouamoua

UEMOA

CJ-UEMOA : la responsabilité contractuelle de droit commun, champ de compétence exclusif des juridictions nationales

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

Droits nationaux

Cameroun : création et gestion des zones économiques

Par Ramsès Akono Adam

Cameroun : détermination des catégories d'entreprises publiques et de la rémunération de leurs dirigeants

Par Ramsès Akono Adam

Cameroun : les unités de l'économie sociale, nouveaux acteurs du commerce ?

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

Cameroun : la sécurisation du cyberspace camerounais en bonne voie !

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

Gabon : la responsabilité pénale des personnes morales

Par Étienne Nsie

Sénégal : le salaire minimum garanti revalorisé 23 ans après sa dernière fixation

Par Sirifou Baldé

Togo : le Code des investissements réformé

Par Akodah Ayewouadan